



Rapport financier

sur les comptes clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice 2025, les principales ressources collectées se répartissent de la manière suivante :

- Subventions 534 k€ contre 457 k€
- Dons 465 k€ contre 675 k€
- Recettes parrainages 3 636 k€ contre 3 735 k€
- Legs et donations 49 k€ contre 51 k€
- Contributions volontaires 215 k€ contre 227 k€

Au 31 décembre 2025, l'association comptabilise 10 500 parrainages contre 11 722 en 2024.

Le total des ressources collectées s'élève à 4 968 k€ contre 5 187 k€ en 2024 soit une baisse de 4%.

Les missions sociales sont composées des versements effectués auprès de nos partenaires au titre des parrainages, des versements des dons, des cadeaux, de l'utilisation des fonds à destination des projets institutionnels et des frais généraux d'Haïti et Madagascar selon une grille de répartition figurant dans l'annexe de nos comptes.

Elles représentent au total 4 748 k€ en 2025 contre 4 602 k€ en 2024.

Les fonds collectés au titre des parrainages et des projets sont transférés dans les pays gestionnaires à hauteur de 80% du montant des dons.

Les cadeaux sont, eux, transférés à 100 % vers les pays gestionnaires et à 90 % lorsque nous agissons en direct ; 10 % de frais de gestion sont affectés au suivi de ces cadeaux sur le terrain.

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 626 k€ contre 613 k€ en 2024. Les frais de fonctionnement de la structure s'élèvent à 541 k€ contre 430 k€ en 2024.

Pour son activité indirecte, menée au travers du réseau ChildFund Alliance, les partenaires locaux décident, après évaluation, des besoins et du déploiement d'équipes locales dédiées à la réalisation des projets et des programmes. Une partie de ces fonds est donc utilisée par nos partenaires, pour financer la mise en œuvre et la gestion de ces projets. Les pourcentages sont variables selon les pays d'intervention nous les évaluons entre 15 et 20%.

Les comptes de l'association pour l'exercice 2025 accusent un déficit de 301 296 €.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux nouvelles dispositions du règlement N° 2018-06 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) pour les comptes clos à compter du 1er janvier 2022 et du règlement ANC 2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 01.01.2025.

Conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels, les principes, de continuité, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices ont été appliqués.

BILAN

Le total du bilan s'élève à 2 273 k€ contre 3 651 k€ en 2024.

A l'Actif

Immobilisations

L'actif immobilisé est constitué :

Des immobilisations incorporelles (site internet, logiciels informatiques).

Des immobilisations corporelles comprenant :

- Les locaux de l'association situés à Nogent sur Marne acquis pour 190 k€, amortis à hauteur de 142 k€
- Les locaux situés en Haïti amortis en totalité pour une valeur brute d'acquisition de 168 k€.
- Des installations, du matériel informatique et du mobilier de bureau pour une valeur nette comptable 98 k€

Les matériels acquis à Haïti notamment les matériels de transport, sont amortis selon les règles comptables habituelles. Toutefois la valeur nette comptable est provisionnée dans le compte « provision pour risques ».

Le montant des amortissements de l'exercice s'élève à 58 k€.

Actif circulant

L'actif circulant est constitué :

- Des subventions à recevoir sur projets pour 89 k€.
- Des produits à recevoir pour un montant de 10 k€.
- Des produits des collectes à recevoir pour 75 k€.
- **De la trésorerie de l'association pour un montant global au 31 décembre 2025 de 1 849 k€ contre 2 775 k€ en 2024.**
- Des charges constatées d'avance pour un montant de 46 k€ contre 61 k€ en 2024.

La trésorerie est principalement constituée de nos fonds propres pour 854 k€ et des fonds dédiés à engager pour un montant au 31 décembre de 527 k€.

La trésorerie de l'association reste positive en dépit de deux années consécutives de perte ; elle nous permet de garantir la pérennité de nos actions, d'obtenir et de garantir les bailleurs de fonds de nos capacités à financer nos missions en cours et à venir. Notons cependant une baisse de près d'un million d'euros de notre trésorerie en un an, ce qui dans le contexte national et international instable doit nous inciter à rester vigilants.

Au 31 décembre 2025, les réserves de trésorerie sont placées sur des comptes à terme de 12 mois pour 800 k€ (4 plans de 200 k€) et trois comptes livret pour 714 k€.

L'impôt dû sur les intérêts a été comptabilisé en 2025 pour un montant de 11 k€.

Au Passif

Fonds Propres

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 854 k€. Ils sont constitués des fonds associatifs sans droit de reprise pour 367 k€, des réserves statutaires issues de la fusion ESF pour 335 k€, du report des excédents antérieurs pour 393 k€, du fond de réserves pour 60 k€ et du déficit en 2025 pour 301 k€.

Le déficit de l'exercice 2024, a été affecté au compte report à nouveau conformément à la décision de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 juin 2025.

Fonds dédiés

Rappel : les ressources reçues par l'association au titre des fonds dédiés sont affectées aux différents projets conformément à l'engagement pris vis à vis des donateurs.

Au 31 décembre 2025, les engagements à réaliser sur fonds dédiés s'élèvent à 527 k€ contre 1 194 k€ en 2024.

La partie des fonds collectés au cours de l'exercice 2024 a été utilisée au cours de l'exercice 2025, conformément à leur objet et à leur destination, telle que définie par les donateurs et les bailleurs de fonds.

Les fonds dédiés utilisés au cours de la période représentent 790 k€ .

Il est à noter que 139 k€ de fonds dédiés anciens depuis plus de 2 ans et l'abandon de créance de CFI (qui est une annulation de dettes pour l'association) de 119 k€ ont permis de compenser des fonds dédiés négatifs antérieurs. Il reste 8 k€ de fonds dédiés négatifs au 31 décembre 2025 qui seront à couvrir en 2026.

Au 31 décembre 2025, le solde des comptes de fonds dédiés reportés s'élève à :

- Fonds dédiés sur legs affectés 131 k€
- Fonds dédiés sur Subventions 65k€
- Fonds dédiés sur Projets 179 k€
- Fonds dédié sur don 154 k€

Dettes

Le total des dettes s'élève à 767 k€ contre 1 188 k€ en 2024,

Ce poste regroupe :

- Les dettes fournisseurs pour 92 k€,
- Les dettes fiscales et sociales 147 k€, constituées des charges sociales du 4ème trimestre et de la provision pour congés payés.
- Les autres dettes sont constituées des reversements CFI/CFA à effectuer en janvier 2026 pour 150 k€
- Produits constaté d'avance

Le total des produits constaté d'avance s'élève à 374 k€ en 2025. Ils sont constitués de la quote-part des années ultérieures des subventions AFD et DCI Monaco pour les projets Renouveau 2 et Salama.

Pour mémoire, la notion de produits constatés d'avance et de produits à recevoir est celle retenue pour les subventions publiques alors qu'en ce qui concerne les ressources de parrainages, ils sont traités directement par le mécanisme des fonds dédiés.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le total des produits d'exploitation hors utilisation des fonds dédiés s'élève à 5 061 k€ contre 5 239 k€ en 2024. Les charges d'exploitation hors report en fonds dédiés s'élèvent, elles, à 6 036k€ contre 5 779 k€ en 2024. Le déficit d'exploitation au 31 décembre 2025 est de 311 k€ contre 168 k€ en 2024. Le résultat financier, conséquence des différences de change et des produits financiers sur les placements de trésorerie est positif de 21 k€, il était positif de 56 k€ en 2024.

Le déficit net s'établit à 301 296 € contre 114 759 € en 2024.

LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le règlement comptable N° 2018-06 du 5 décembre 2018 et du règlement ANC 2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 01.01.2025 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif comporte des dispositions spécifiques aux associations, qui prévoit un bilan modifié un compte de résultat par nature modifié aux niveaux des produits et pour les associations faisant appel à la générosité du public une annexe avec un compte de résultat par origine et destination, un compte pour présenter les ressources issues de la générosité du public de leur utilisation, ainsi que des tableaux complémentaires présentant les contributions volontaires en nature ainsi que les fonds dédiés.

Présentation du compte de résultat par origine et destination

Les produits par origine

Les produits sont constitués des dons, des legs, des donations et assurance vie ainsi que des versements effectués dans le cadre du mécénat d'entreprise.

Au cours de l'exercice, les produits liés à la générosité du public se sont élevés à 4393 k€ qui se répartissent de la manière suivante :

- Dons manuels 3 784 k€
- Legs et assurance vie 49 k€
- Mécénat d'entreprise 346 k€

Les autres produits liés à la générosité du public sont constitués par les contributions volontaires pour un montant de 215 k€.

Les produits détaillés sous la rubrique « Autres Produits non liés à la générosité du public » s'élèvent à 88 k€. Ils sont principalement constitués des produits divers annexes (Produits cartes caritatives et des divers produits).

Les subventions et autres concours publics s'élèvent à 534 K€

Les reprises sur provisions et dépréciations s'élèvent 94 K€ et l'utilisation des fonds dédiés antérieurs à 790 K€

Les charges par destination

Ces dépenses sont ventilées par fonction, selon les grandes catégories suivantes :

- Missions sociales 4 748 k€
- Frais de recherche de fonds 626 k€
- Frais de fonctionnement 541 k€
- Les provisions et dépréciations 163 k€
- Le report en fonds dédiés de l'exercice 124 k€

La définition des missions sociales est conforme à l'objet statutaire de l'association qui est d'apporter une aide aux enfants défavorisés pour leur permettre de devenir des adultes autonomes et responsables.

Les missions sociales se définissent par :

- La sensibilisation du public aux besoins et droits des enfants des pays en développement
- Les actions engagées sur le terrain, qui sont définies et mises en œuvre avec les populations bénéficiaires, soit directement avec nos équipes, soit au travers de partenariats locaux gérés soit directement soit par les membres de notre réseau Childfund Alliance.

Annexe contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature de nos bénévoles sont évaluées à 39 k€, les prestations de services reçues sont-elles évaluées à 150 k€.

En conclusion

L'association poursuit ses efforts afin d'agir le plus efficacement possible pour répondre à nos différents contributeurs qu'ils soient parrains ou bailleurs de fonds dans un souci d'efficacité et de transparence.